

## Décrets

---

Gouvernement du Québec

### Décret 511-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, Grand officier, Officier ou Chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- Charles Philippe Leblond
- Jacques-Yvan Morin

sont nommés Grands officiers de l'Ordre national du Québec;

- Aurélien Boivin
- Robert A. Boyd
- Lucille Dumont
- Paule Gauthier
- Estelle Lacoursière
- Robert Lacroix
- Gilles Langevin
- André Marier
- Lise Payette
- Bruce Graham Trigger

sont nommés Officiers de l'Ordre national du Québec;

- Jacques Amyot
- Léo Arbour
- Jean Couture
- Fernand Daoust
- Yvon Deschamps
- Clémence Desrochers
- Gabrielle Gaudreault
- Édouard Lock
- Maurice McGregor
- Jean-Jacques Nattiez
- Michel Robichaud
- Michelle Rossignol
- Serge Turgeon
- Denise Verreault

sont nommés Chevaliers de l'Ordre national du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

---

Québec, le 2 avril 2001

Monsieur Bernard Landry  
Premier ministre du Québec  
Ministère du Conseil exécutif  
885 Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

Le président du Conseil de l'Ordre national du Québec, M. Bernard Lamarre, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de vingt-six (26) personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes:

M. Charles Philippe Leblond, M. Jacques-Yvan Morin, M. Aurélien Boivin, M. Robert A. Boyd, Mme Lucille Dumont, Mme Paule Gauthier, Soeur Estelle Lacoursière, M. Robert Lacroix, M. Gilles Langevin, M. André Marier,

Mme Lise Payette, M. Bruce Graham, M. Trigger Jacques Amyot, M. Léo Arbour, M. Jean Couture, M. Fernand Daoust, M. Yvon Deschamps, Mme Clémence Desrochers, Mme Gabrielle Gaudreault, M. Édouard Lock, M. Maurice McGregor, M. Jean-Jacques Nattiez, M. Michel Robichaud, Mme Michelle Rossignol, M. Serge Turgeon, Mme Denise Verreault.

Veillez accepter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*La directrice de l'Ordre,*  
DENISE GRENIER

36165

Gouvernement du Québec

## Décret 561-2001, 16 mai 2001

CONCERNANT le Comité des priorités

ATTENDU QUE le décret n<sup>o</sup> 140-96 du 31 janvier 1996, modifié par les décrets n<sup>os</sup> 274-96 du 6 mars 1996, 1151-96 du 18 septembre 1996, 1362-96 du 6 novembre 1996, 1339-98 du 21 octobre 1998, 15-99 du 20 janvier 1999 et 391-99 du 14 avril 1999, prévoit certaines modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil exécutif et institue un Comité des priorités;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le mandat et de déterminer la composition du Comité des priorités;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le Comité des priorités ait comme mandat:

— de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi;

— d'examiner les enjeux budgétaires et financiers reliés à l'élaboration du cadre financier, à la revue de programmes et à la préparation du budget, ainsi que les processus entourant ces opérations, et d'effectuer les arbitrages requis entre les priorités gouvernementales et les objectifs budgétaires;

— d'examiner les dossiers stratégiques comportant des enjeux majeurs pour la société québécoise ou ayant de fortes incidences interministérielles afin d'évaluer leur opportunité et d'assurer la cohérence des politiques et des programmes gouvernementaux;

— d'orienter la réflexion prospective sur des questions ayant des impacts sur l'ensemble de l'activité gouvernementale;

— de définir l'encadrement général de la planification stratégique des ministères et organismes;

QUE fassent partie de ce comité le premier ministre, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, la ministre d'État aux Relations internationales, le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, le ministre d'État aux Régions, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, la ministre d'État à la Culture et aux Communications et la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance;

QUE le président du comité soit le premier ministre et la vice-présidente, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances;

QUE le quorum du comité soit de trois membres, dont le président;

QUE le secrétariat du comité soit assuré, au sein du Secrétariat général du Conseil exécutif, par le Secrétaire du Comité des priorités;

QUE le présent décret remplace le décret n<sup>o</sup> 1490-98 du 15 décembre 1998 modifié par les décrets n<sup>os</sup> 17-99 du 20 janvier 1999 et 208-2001 du 8 mars 2001.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36174

Gouvernement du Québec

## Décret 562-2001, 16 mai 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Daniel Bienvenue comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Daniel Bienvenue, directeur des politiques fédérales-provinciales au ministère des Finances, cadre supérieur classe III, soit nommé secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 97 242 \$, à compter du 28 mai 2001;